



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de Membres :

En exercice : 43

Présents : 28

Votants : 28

Séance du 11 mai 2017

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Claude MALHURET, Président.**

Présents :

M. Claude MALHURET, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - F. SZYPULA – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - F. AGUILERA - A.G. CROUZIER - A. DUMONT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. M. GUYOT – P. BONNET – M. MORGAND - J.D. BARRAUD – F. SEMONSUT – J.M. LAZZERINI – C. DUMONT –Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. B. AGUIAR – J.P. BLANC – C. BOUARD – C. CATARD – G. MARSONI – C. FAYOLLE – C. SEGUIN – N. COULANGE – P. COLAS – G. DURANTET –Membres.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mmes et MM. J.S. LALOY - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. – A. CORNE – G. MAQUIN – J.M. BOUREL – M. CHARASSE – J. BLETTY, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. C. BERTIN – J. JOANNET – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – F. BOFFETY, Membres.

Secrétaire : M. F. AGUILERA, Vice-Président.

N° 1

OBJET :

ASSURANCE

**MARCHE
AO2014.28**

**ASSURANCE
STATUTAIRE DU
PERSONNEL**

AVENANT N°2

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture le : 17 MAI 2017

Publiée ou notifiée le : 17 MAI 2017

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu les statuts de Vichy Communauté, Communauté d'agglomération,

Vu le marché AO214.28 en date du 22 décembre 2014 relatif à l'assurance statutaire du personnel de Vichy Val d'Allier, conclu avec la société ASTER pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2015,

.../...

Vu l'avenant n°1, en cours de régularisation, portant transfert du marché précité à Vichy Communauté, par suite de la fusion de la communauté d'agglomération « Vichy Val d'Allier » avec la communauté de communes « La Montagne Bourbonnaise »,

Vu la délibération n° 4 B/ du Conseil Communautaire en date du 5 novembre 2015 portant création de six services communs – étape 1 du schéma de mutualisation,

Vu les délibérations du Conseil Communautaire 6A, 6B et 6C en date du 8 décembre 2016 portant respectivement extension du périmètre et du champ de compétences du service commun « application du droit des sols », création des services communs des « sports » et de « l'ingénierie espaces verts », étape 2 du schéma de mutualisation,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 4 mai 2017,

Considérant que l'extension du champ de compétences et la création de ces services communs a entraîné le transfert du personnel affecté aux missions mutualisées,

Considérant que par suite de ces modifications dans l'organisation et le fonctionnement des services de Vichy Communauté, la masse salariale servant de base pour le calcul de la prime d'assurance a augmenté en conséquence,

Propose au Bureau Communautaire :

- d'approuver la conclusion de l'avenant n°2 au marché n°AO2014.28, ci-annexé, tenant compte d'une part de la nouvelle base de cotisation pour les années 2016 et 2017, ainsi que de l'augmentation du taux pour la seule année 2017 le portant à 2.78%,
- de donner mandat au Président ou au Conseiller délégué à la Commande Publique pour signer l'avenant correspondant et tout document s'y rapportant,

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

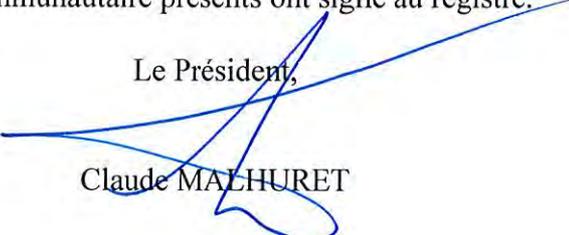
- approuve ces propositions,
- dit que les dépenses correspondantes seront imputées au budget de Vichy Communauté,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté,
le 11 mai 2017.

Les membres du Bureau communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,


Claude MALHURET

**Assurance statutaire du personnel
de la communauté d'agglomération Vichy Communauté
MARCHE AO2014.28
AVENANT N° 2**

A - Identification du pouvoir adjudicateur.

VICHY COMMUNAUTE
9 Place Charles De Gaulle
CS 92956
03209 VICHY CEDEX

Représenté par **M. Guyot Michel, Conseiller délégué à la Commande Publique**

B - Identification du titulaire du marché.

Groupement ASTER les Assurances Territoriales (courtier) / QUATREM (assureur),
représenté par le mandataire ASTER Les assurances Territoriales
7 et 8 rue Drouot
75009 PARIS

Représenté par **M. BELLIER Emmanuel**

C - Objet du marché public.

Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

**Assurance statutaire du personnel de la communauté d'agglomération Vichy Communauté
(ex VICHY VAL D'ALLIER)**

Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 24/12/2014

Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2015 à 0H00

Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Montant prime provisionnelle 2015 estimé sur 1 an et figurant à l'acte d'engagement :

Le montant de la prime correspondra à **2,65%** TTC de la masse salariale globale des agents
CNRACL de l'année n y compris les charges patronales (hors primes mensuelles)

La prime provisionnelle 2015 s'élève donc à :

2,65 % X 6 649 588 € = 176 214,08 € TTC.

- Montant estimé sur 3 ans sur la base estimée de 2015 (acte d'enagement) : $176\,214,08 \times 3 = 528\,642,24$ € TTC

- Montant de la cotisation 2015 réglée (base cotisation : masse salariale 2015 effective) : 184 163.45 € - soit sur 3 ans un montant estimé à 552 490.35 € TTC, montant qui servira de base pour le montant de l'avenant 2017 et le pourcentage d'augmentation cumulé.

D - Objet de l'avenant.

- Modifications introduites par le présent avenant :

L'avenant a pour objet :

❶ De prendre en compte l'augmentation de la masse salariale de la communauté d'agglomération Vichy Communauté pour les années 2016 et 2017 suite aux différentes phases de mutualisation de services et transferts de compétence mis en place au sein de l'établissement public afin de répondre à ses obligations légales (loi MAPTAM et Notre).

- Masse salariale 2016 : 9 382 244 €
- Masse salariale prévisionnelle 2017 : 12 219 792 € (masse salariale 2016 : 9 382 244 + estimation augmentation 2017 : 2 837 548)

Pour mémoire, masse salariale prévisionnelle figurant à l'acte d'engagement : 6 649 588 € (année 2015)

❷ De valider la proposition de l'assureur d'un nouveau taux de cotisation, à compter du 1^{er} janvier 2017, fixée à 2.78 % au lieu de 2.65 % prévu initialement et réparti comme suit :

	TAUX APPLICABLE AU 1 ^{ER} JANVIER 2015	TAUX APPLICABLE AU 1 ^{ER} JANVIER 2017
Décès	0.15%	0.15%
Accident ou maladie imputable au service ou maladie professionnelle (IJ frais médicaux frais funéraires)	0.28 %	0.30%
Longue maladie longue durée	1.74%	1.83%
Maternité	0.48%	0.50 %
Taux global	2.65 %	2.78%

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

NON OUI

Montant de l'avenant correspondant à l'année 2016 :

Masse salariale : 9 382 244 € - taux de cotisation : 2.65 % = montant total de cotisation s'élevant à 248 629.47 € TTC soit un montant d'avenant égal à 63 815.77 € TTC (cotisation prévisionnelle 2016 : 184 813.70 €).

Montant prévisionnel de l'avenant correspondant à l'année 2017 :

Masse salariale : 12 219 792 € - taux de cotisation : 2.78 % = montant total de cotisation s'élevant à 339 710.22 € TTC soit un montant prévisionnel d'avenant égal à 155 546.77 € TTC.

Montant total de l'avenant (sur base prévisionnelle 2017): 219 362.54 € TTC

Nouveau montant du marché public :

Montant 2015 (sur la base de la masse salariale effective de 2015) : 184 163.45 €

Montant 2016 (sur la base de la masse salariale effective de 2016) : 248 629.47 €

Montant prévisionnel 2017 (sur la base de la masse salariale prévisionnelle 2017) : 339 710.22 €

Soit un montant total estimé pour 3 ans de 772 503,14 €TTC, soit un pourcentage d'écart introduit par l'avenant de 39.82%.

E - Signature du titulaire du marché public.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur.

A Vichy, le

Signature

Le Conseiller délégué à la Commande Publique
Michel GUYOT

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 1 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2017

Objet de l'acte : ASSURANCE - MARCHE AO2014.28 - ASSURANCE STATUTAIRE DU
PERSONNEL - AVENANT N° 2

.....
Date de décision: 11/05/2017

Date de réception de l'accusé 17/05/2017

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 11MAI2017_1

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20170511-11MAI2017_1-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....
Nom du fichier : 1.pdf (003-240300426-20170511-11MAI2017_1-DE-1-1_1.pdf)



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 mai 2017

Nombre de Membres :

En exercice : 43

Présents : 28

Votants : 28

N° 2

OBJET :

**HABITAT -
URBANISME**

**CREATION D'UN
POLE HABITAT -
URBANISME -
ENERGIE**

**VALIDATION DU
PROGRAMME**

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Claude MALHURET, Président.**

Présents :

M. Claude MALHURET, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - F. SZYPULA - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - F. AGUILERA - A.G. CROUZIER - A. DUMONT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. M. GUYOT - P. BONNET - M. MORGAND - J.D. BARRAUD - F. SEMONSUT - J.M. LAZZERINI - C. DUMONT - Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. B. AGUIAR - J.P. BLANC - C. BOUARD - C. CATARD - G. MARSONI - C. FAYOLLE - C. SEGUIN - N. COULANGE - P. COLAS - G. DURANTET - Membres.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mmes et MM. J.S. LALOY - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. - A. CORNE - G. MAQUIN - J.M. BOUREL - M. CHARASSE - J. BLETTY, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. C. BERTIN - J. JOANNET - A. GIRAUD - M. MONTIBERT - F. BOFFETY, Membres.

Secrétaire : M. F. AGUILERA, Vice-Président.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 17 MAI 2017

Publiée ou notifiée

le : 17 MAI 2017

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-12,

Vu la compétence de Vichy Communauté en matière d'habitat et d'urbanisme,

Considérant que la maison de l'habitat et de l'énergie occupe actuellement de la surface locative à l'Atrium à Vichy, locaux davantage destinés à l'accueil et au développement d'entreprises plutôt que d'administrations,

Considérant que le service urbanisme de Vichy Communauté est actuellement installé dans l'immeuble 14 rue Foch propriété de la ville de Vichy, immeuble que la municipalité envisage de réaffecter,

Considérant le récent départ de la trésorerie de Vichy qui occupait jusqu'alors l'aile Couturier de l'hôtel d'agglomération,

Considérant l'opportunité et la faisabilité d'installer la maison de l'habitat et de l'énergie ainsi que le service urbanisme dans un pôle unique permettant aux usagers d'y retrouver tous les services qui touchent à la question du logement, tout en optimisant les moyens affectés à ces services publics,

Propose au Bureau Communautaire :

- d'approuver le principe de rénovation des locaux de l'ancienne trésorerie pour y installer un pôle urbanisme – habitat – énergie pour un coût prévisionnel d'opération de 548 000 € HT (rénovation thermique, Mise en accessibilité, mise aux normes sécurité incendie, réfection intégrale des réseaux, reconfiguration des espaces),
- d'approuver le plan de financement de l'opération et d'autoriser la sollicitation des aides financières suivantes :

Financeurs		Montant € HT
Etat – DETR	40 %	219 200 € HT
TEPCV2	16 %	87 680 € HT
Vichy Communauté	44 %	241 120 € HT
TOTAL		548 000 € HT

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,

- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté,
le 11 mai 2017.

Les membres du Bureau communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,


Claude MALHURET

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 2 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2017

Objet de l'acte : HABITAT - URBANISME - CREATION D'UN POLE HABITAT - URBANISME
ENERGIE - VALIDATION DU PROGRAMME

.....
Date de décision: 11/05/2017

Date de réception de l'accusé 17/05/2017

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 11MAI2017_2

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20170511-11MAI2017_2-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .5

Domaines de competences par themes

Politique de la ville-habitat-logement

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....
Nom du fichier : 2.pdf (003-240300426-20170511-11MAI2017_2-DE-1-1_1.pdf)

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 mai 2017

Nombre de Conseillers :

En exercice : 43

Présents : 28

Votants : 28

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Claude MALHURET, Président.**

N°3

OBJET :

**MOBILITES
DURABLES**

**CONCEPTION ET
CONSTRUCTION
D'UN DEPOT
D'AUTOBUS SUR LA
COMMUNE DE
CUSSET**

**PRINCIPE DE
L'OPERATION,
APPROBATION DU
PROGRAMME,
LANCEMENT DES
ETUDES ET PLAN
DE FINANCEMENT**

Présents :

M. Claude MALHURET, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - F. SZYPULA - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - F. AGUILERA - A.G. CROUZIER - A. DUMONT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. M. GUYOT - P. BONNET - M. MORGAND - J.D. BARRAUD - F. SEMONSUT - J.M. LAZZERINI - C. DUMONT - Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. B. AGUIAR - J.P. BLANC - C. BOUARD - C. CATARD - G. MARSONI - C. FAYOLLE - C. SEGUIN - N. COULANGE - P. COLAS - G. DURANTET - Membres.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mmes et MM. J.S. LALOY - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. - A. CORNE - G. MAQUIN - J.M. BOUREL - M. CHARASSE - J. BLETTERY, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. C. BERTIN - J. JOANNET - A. GIRAUD - M. MONTIBERT - F. BOFFETY, Membres.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-

Préfecture le : **12 MAI 2017** Secrétaire : M. F. AGUILERA, Vice-Président.

Publiée ou notifiée le :

12 MAI 2017

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5216-5 et suivants,

Vu les statuts de Vichy Communauté, Communauté d'agglomération, Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur son ressort territorial,

Vu la délibération n° 9 du 25 mars 2010 confiant la gestion déléguée au réseau de transport urbain MOBIVIE à la société KEOLIS VICHY pour une période de 8 ans arrivant à échéance en septembre 2018,

Vu la délibération n°37 du 30 mars 2017 approuvant le principe de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport urbain, à compter de septembre 2018,

.../...

Considérant que la construction d'un dépôt d'autobus propriété de l'agglomération est nécessaire afin de garantir un réel champ concurrentiel et l'égalité de traitement des divers candidats,

Considérant qu'il convient donc de lancer la construction d'un dépôt d'autobus suivant le programme annexé à la présente et ci-dessous résumé :

1- Vocation de l'ouvrage et caractéristiques principales du projet

Construction d'un dépôt d'autobus pouvant accueillir diverses activités sur des zones couvertes ou extérieures :

Zones couvertes :

- Direction, administration et exploitation du service,
- Maintenance des véhicules,

Zones extérieures découvertes ou semi couvertes :

- Une aire de lavage des autobus,
- Une aire d'approvisionnement en carburant et « ad-Blue »,
- Un parking de stationnement pouvant accueillir 30 bus (standards, midibus et minibus),
- Un parking pour les véhicules légers du personnel de direction, administratif, et d'exploitation pour un total de 50 places environ.

2- Site d'implantation proposé

Parcelle n°215 de 8 000 m² située Zone d'activité des Graves sur la commune de Cusset, propriété de la Communauté d'agglomération (budget annexe Immobiliers d'entreprises)

3- Coût prévisionnel de l'opération

Le coût prévisionnel de l'opération (études et travaux) est estimé à 2 500 000 € HT dont 220 000 € de maîtrise d'œuvre.

4- Calendrier prévisionnel de l'opération :

Début des travaux en janvier 2018 pour une réception de chantier en août 2018

Propose au Bureau Communautaire :

- De valider le principe de la construction d'un dépôt d'autobus propriété de la collectivité,
- D'approuver le programme de construction annexé à la présente et ci-dessus résumé pour un montant prévisionnel de 2 500 000 €HT,

- D'approuver le plan de financement de l'opération et d'autoriser la sollicitation des aides financières suivantes et la signature des éventuels documents relatifs à l'attribution de ces aides financières :

Financeurs	Montant € HT
Etat – FSIL	700 000 € HT
Département – contrat d'agglomération	700 000 € HT
Vichy Communauté	1 100 000 € HT
TOTAL	2 500 000 € HT

- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2017 antenne 2313-1057, opération 1057.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté,
le 11 mai 2017.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président

Claude MALHURET



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N°3 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2017

MOBILITES DURABLES CONCEPTION ET CONSTRUCTION D'UN DEPOT

Objet de l'acte : D'AUTOBUS SUR LA COMMUNE DE CUSSET PRINCIPE DE L'OPERATION,
APPROBATION DU PROGRAMME, LANCEMENT DES ETUDES ET PLAN DE
FINANCEMENT

.....

Date de décision: 11/05/2017

Date de réception de l'accusé 12/05/2017

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 11MAI2017_3

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20170511-11MAI2017_3-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .7

Domaines de competences par themes

Transports

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....

Nom du fichier : 3.pdf (003-240300426-20170511-11MAI2017_3-DE-1-1_1.pdf)